Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 15 (1870)

Heft: (19): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

La 9e brigade (Tronchin), mise sur pied le 4 octobre, a occupé dès le 6 ses positions sur la frontière, soit Laufon, Delémont et Porrentruy. Le quartier-général de la brigade se trouve dans cette dernière localité.

On nous écrit de Genève :

« Le *Journal* vient de publier d'après une feuille de la Suisse allemande les lignes suivantes sur lesquelles je vous demande la permission de présenter deux mots de remarque :

Quelque satisfaisante qu'ait été la tenue et l'instruction de la grande majorité des bataillons fédéraux lors de la mise sur pied des cinq divisions, cependant celle-ci a constaté certaines défectuosités, en particulier au point de vue de l'instruction militaire, des troupes d'Unterwald, de Zoug et du Tessin Nous ne voulons pas toucher les parties malades de trop près, mais des faits qui sont survenus nous devons tirer la conclusion que l'ensemble de l'instruction de l'infanterie doit être transporté des Cantons à la Confédération ; les négligences de la France sous ce rapport sont si cruellement punies dans la guerre actuelle que nous ne saurions laisser passer cet enseignement sans en faire notre profit.

« Je ne suis pas aussi opposé à la centralisation, surtout à celle de l'instruction de l'infanterie, qu'on l'est généralement dans le canton de Vaud ; mais en revanche, et sans parler de nos divergences de vues possibles à cet égard, je me pique d'être ami du bon sens. Or je n'en trouve aucun dans les singulières raisons que le *Journal* avance en faveur de sa thèse. Si trois seuls Cantons sur 22 négligent leur infanterie, est-ce bien un motif sérieux de vouloir confisquer les attributions de tous les autres ? Qu'on centralise les trois coupables et tous ceux qu'on découvrira encore, je l'accorde, puisque la loi en donne le droit. Mais qu'on respecte, quand il n'y a pas de nécessité contraire, les principes fondamentaux de nos institutions fédératives.

« On nous cite à l'appui de la réforme préconisée l'exemple de la guerre actuelle et notamment de la France. En vérité, on croirait rêver de voir se produire une argumentation aussi baroque. Si quelque chose a été battu dans cette guerre, il me semble que c'est bien la centralisation, représentée par l'armée française, tandis que les 5 à 6 règlements et les vingt tenues différentes de l'armée allemande ne l'ont pas empêché de remporter de brillantes victoires, fort bien racontées par le *Journal de Genève*, qui sait mieux, paraît-il, s'en délecter que s'en instruire. »

Le *Journal de Genève* signale une récente et remarquable découverte que le monde lui doit : c'est qu'entr'autres bienfaits la guerre de 1870 aurait déjà créé une ère entièrement nouvelle sous le rapport de la stratégie, soit l'ère de la « marche coordonnée » en opposition à la simple marche en colonne ! ! ! Dans deux grands articles d'un sérieux soutenu (nos des 6 et 7 octobre) l'honorable feuille genevoise, si bien avisée du reste, vient de constater soigneusement sa précieuse trouvaille et d'en faire honneur au beau génie de M. de Moltke. Comme il sera fier, ce beau génie !

Italie. Le gouvernement du roi vient de décider, ensuite du plébiciste romain et sous réserve de la ratification des Chambres, la réunion des provinces romaines au royaume Toutes les prérogatives d'un souverain seront laissées et reconnues au Saint Père. Une lieutenance générale a été instituée à Rome et l'illustre général La Marmora vient d'être appelé à ce poste éminent.

Bon nombre des troupes mises sur pied sont rentrées dans leurs foyers. Toutefois deux corps d'observation, de 4 divisions chacun, sont formés dans la Haute-Italie pour s'exercer aux grandes manœuvres ; un sur le Tessin, commandé par le général Petiti, l'autre sur l'Adige, aux ordres du général Pianelli.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.